

QUE madame Nathalie Camden, sous-ministre adjointe au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre associée aux Forêts, à la Faune et aux Parcs, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Richard Savard comme sous-ministre du niveau 4;

QUE le contrat d'engagement annexé au décret numéro 1004-2010 du 1^{er} décembre 2010 continue de s'appliquer à monsieur Gérard Szaraz pour la période s'échelonnant du 24 avril 2014 au 19 décembre 2015 en faisant les adaptations nécessaires;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à madame Nathalie Camden comme sous-ministre associée du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61471

Gouvernement du Québec

Décret 400-2014, 24 avril 2014

CONCERNANT la nomination de la sous-ministre et des sous-ministres adjoints au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Christine Tremblay, sous-ministre du ministère des Ressources naturelles, administratrice d'État I, soit nommée sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;

QUE M^e Line Drouin, sous-ministre associée au ministère des Ressources naturelles, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre associée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, au même classement et au traitement annuel de 161 642 \$ à compter des présentes;

QUE monsieur Mario Gosselin, sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre associé au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à madame Christine Tremblay comme sous-ministre du niveau 4;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à M^e Line Drouin comme sous-ministre associée du niveau 2;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Mario Gosselin comme sous-ministre associé du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61472

Gouvernement du Québec

Décret 401-2014, 24 avril 2014

CONCERNANT la nomination du sous-ministre et des sous-ministres adjoints au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jocelin Dumas, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, au même classement et au traitement annuel de 200 382 \$ à compter des présentes;

QUE monsieur Alain Proulx, sous-ministre adjoint au ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;